

3 – Prochaine réunion de quartier N°5 : L'invitation envoyée aux adhérents pour la réunion de quartier prévue à St Georges le 8 octobre sera acheminée semaine 39.

4 – AG de MART : Le président souhaite que le CILLSOS soit représenté lors de l'AG de MART prévue le 7 octobre.

5 – Invitation des CIL en Mairie : Madame le Maire souhaite rencontrer l'ensemble des CIL le 18 octobre à 9h30 en salle du conseil municipal.

6 – Aménagement route de Fabrégas : Mme le Maire nous propose une visite sur site le lundi 12 septembre pour faire le point sur l'avancement du projet et les prochaines étapes.

7 – Invitations :

- Le 17 .07.22 : Cérémonies commémorant la journée nationale des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France
- Le 26.08.22 : Cérémonies du 78^{ème} anniversaire de la Libération de La Seyne sur Mer

8 - Lu dans la presse :

- Le 04.07.22 : Le monde du silence fait grand bruit au fort de Balaguier
- Le 05.07.22 : Le dispositif Handiplage activé jusqu'à fin août
- Le 07.07.22 : Feux d'artifice tout l'été sur la plage des Sablettes
- Le 09.07.22 : Quelle stratégie pour « redonner des couleurs » au centre-ville ?
- Le 10.07.07 : Handiplage va plus loin pour les personnes à mobilité réduite
- Le 16.07.07 : Une cérémonie en mémoire des Justes parmi les nations
- Le 16.07.07 : Une brigade en mer pour surveiller les Sablettes
- Le 18.07.07 : Les Justes de France et les victimes de la barbarie nazie ont été honorées
- Le 18.07.22 : Opération embarquement immédiat des Pescadous de La Verne
- Le 20.07.22 : La postérité du glacier Piccolo à portée de roue ?
- Le 20.07.22 : « La Seyne, Porte de la Liberté » : un festival pour célébrer Bonaparte
- Le 22.07.22 : Rénovation de la corniche de Tamaris : les avancées du projet
- Le 24.07.22 : Un nouvel office de tourisme s'installe en centre-ville
- Le 25.07.22 : Un festival Jo-Dechiffre au théâtre Poquelin, en hommage au poète
- Le 27.07.22 : De l'eau potable s'écoule dans le caniveau à la Donicarde
- Le 06.08.22 : Les coquillages ont la cote dans la baie de Tamaris
- Le 10.08.22 : La ville cherche des volontaires pour faire traverser les écoliers
- Le 10.08.22 : Fête des Mouissèques pour le 15 août : « Redonner aux gens l'envie de sortir »
- Le 13.08.22 : Sentier du littoral : un nouvel itinéraire depuis Saint Elme
- Le 17.08.22 : Recycler les eaux traitées, est-ce vraiment possible ?
- Le 18.08.22 : Raymond Raybaud « On commence toujours en retard, la scène est un alibi »
- Le 20.08.22 : Un hommage à Serge Daninos aura lieu lundi 22 août
- Le 26.08.22 : La ville recrute des étudiants gardiens pour ses structures sportives
- Le 28.08.22 : La Sagno Tradition à bon port au quai de la Marine
- Le 31.08.22 : Les associations font leur show samedi 3 septembre sur le parc de la Navale
- Le 02.09.22 : Un nouveau campus pour le CNRS à La Seyne sur Mer
- Le 03.09.22 : A la Petite mer, de « vrais » pontons pour les plaisanciers

9– Tour de table :

- Solange Ardouin fait part de sa satisfaction car l'élagage des chênes, chemin du Vallon des Moulières, à l'origine du manque de lumière et de problèmes d'humidité chez les riverains, serait prévu en octobre. Et l'installation de lampadaires manquants serait ensuite réalisée.

Jean Huillet informe que la branche charpentière qui gênait (menaçait câbles PTT et EDF), chemin de Fabre à Gavet, a finalement été coupée.

Adrien Biscos : le changement climatique entraîne des vents plus violents, des tempêtes et rend l'élagage de certains arbres nécessaire et indispensable.

Jean Méduri informe que le plan du réseau pluvial seynois, diffusé récemment, indique des bassins de rétention qui ne sont plus d'actualité. La mise à jour par les services concernés est vivement souhaitée.

Le président confirme ce dysfonctionnement et ajoute qu'il en est de même sur le site de la Mairie.

Jean Huillet dénonce :

- le fait que les bacs des poubelles, une fois vidés ne sont pas rangés et restent parfois au milieu de la route créant ainsi un danger.

- les dégradations des portes de coffrets, probablement dues par les personnels chargés de relever les compteurs de gaz et d'électricité peuvent être la source de danger pour les passants.

Le président souligne et s'insurge du mauvais entretien des réseaux aériens depuis leur privatisation.

Alain Bonnet signale la présence d'un câble pendant (probablement téléphonique) et long d'environ 30 mètres lové sur le chemin de Brémond entre la Tarentelle et le carrefour des quatre chemins du Mai.

10 – Magazine VLS, juillet – août 2022 : Des récifs à la Verne !

 **Fin de la réunion du Conseil d'Administration : 10h00**

**Prochaine réunion du Bureau
le samedi 8 octobre 2022 à 9h00
suivie de la réunion de Quartier N°5 de 10h00 à 12h00
Maison Intergénérationnelle Saint Georges**

CR de la réunion de Quartier N°4

 **10h00, début de la réunion du quartier N°4**

Le Président souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les invités :

- Madame **Elisabeth GUES**, adjointe à madame le Maire
- Monsieur **Ludovic PONTONE**, conseiller départemental et conseiller municipal
- Monsieur **Jean-Paul RAYNARD**, responsable de la Police Municipale
- Madame **Stéphanie HANNEZO**, responsable du service « Allo La Seyne, A l'écoute des quartiers »
- Le journaliste de Var Matin, Monsieur **Michaël GUILLON**, est également présent

1 - Aménagement du carrefour Croix de Palun : Toujours d'actualité puisqu'aucune décision n'a été prise malgré l'insistance de nos concitoyens. Ce carrefour demande à être aménagé dans les plus brefs délais car son franchissement est des plus hasardeux en venant du chemin des Moulières à la Croix de Palun ou du chemin de la Croix de Palun. Faudra-t-il un drame pour que quelque chose soit fait ? Son franchissement est dangereux vu la circulation dense de l'avenue Renoir...

Le président dénonce la réponse étonnante de MTPM et la lit « in extenso » et compare avec celui du « Bar des Plaines » qui est très fonctionnel.

Réponse de Ludovic PONTONNE qui vient de prendre en charge la voirie... Il fait part de la réponse compliquée du département ; dépense non prise en compte sur 2022 mais ok sur 2023.

La solution des feux tricolores est envisageable mais il craint qu'il faille exproprier...

Le président excédé : cela fait au moins 10 ans que cette demande est faite et la situation se complique...

Public : signale la dangerosité due aux véhicules attendant d'entrer dans la station de lavage auto.

Mme SACKSTEDER : Impasse N°45, chemin des Moulières ; pas de visibilité, dangerosité lorsqu'elle sort en voiture car les véhicules venant de Renoir roulent assez vite. Elle fait état de la visite d'un ancien élu qui avait constaté le danger potentiel. A fait également intervenir un géomètre pour proposer une solution de réaménagement.

Le président souhaite que des élus se déplacent pour constater sur place.

Mme HANNEZO prend les coordonnées de cette dame.

Public : fait savoir que la signalisation n'est pas bien implantée par rapport aux poids lourds qui se retrouvent coincés au bout du chemin des Moulières à la Croix de Palun (vers la « tranchée »)

2 - Stationnement anarchique avenue Pierre Auguste Renoir et parking école J-J Rousseau : Bien que nous le répétons depuis de très nombreuses années, aucune mesure concrète n'a été apportée pour mettre un terme à cela. Que font les pouvoirs publics ? Il existe une loi et un code de la route, il faut les faire respecter !!! Ce parking ne devrait être utilisé que par les parents des élèves et non pas par les riverains qui possèdent tous des jardins et des garages.

Réponse de M. RAYNARD : des policiers seront présents quotidiennement, après les vacances d'octobre, pour faire circuler les gens de façon à ce qu'ils n'encombrent pas le parking de l'école ; propose de le mettre en zone rouge.

Public : met en doute les moyens humains de la PM pour faire respecter cette nouvelle règle de stationnement.

M. RAYNARD est rassurant, une information auprès des riverains concernés sera faite.

Public : est-il possible d'avoir plus de bus pour aller à la Seyne ?

Le président : peut-on avoir, comme avant, un contact avec un correspondant sur ce sujet ?

Mme GUES : on s'en occupe.

Jean-Méduri : dénonce la carence du réseau collectif en général ce qui incite les gens à prendre leur véhicule.

Public : faire un grand parking à Coste chaude ?

Contestation d'un résident qui demande l'élargissement du chemin Bonifay depuis des années, car ce parking y entraînerait une circulation plus importante encore.

Une dame dans le public : Un parking sur la propriété ZAMMIT serait possible ?

Le président insiste sur le fait que les nuisances sont quotidiennes.

Public : propose des navettes de minibus pour le ramassage des élèves et ainsi réduire la circulation.

3 - Terrain de Coste Chaude : Ce terrain sauvé in extrémis de l'urbanisation doit être maintenant préservé. Pour le rendre à nouveau cultivable, il sera nécessaire de le déboiser en partie, aussi nous nous interrogeons sur sa nouvelle affectation sachant que le manque d'eau est une réalité et que cela ne semble pas aller en s'améliorant. Laisser ce terrain en l'état, du moins dans l'immédiat, permettrait à nos concitoyens d'en profiter. Sachant que nombre de nos concitoyens le fréquentent régulièrement tant l'endroit est merveilleux, il y a urgence d'attendre pour lui trouver une nouvelle destination.

Réponse de Mme GUES qui relaie Mme SINQUIN : terrain inscrit en zone agricole protégée ; une étude de potentialité agronomique s'est révélée favorable ; des agriculteurs sont intéressés (maraichage, vigne)

4 - Chemin de Mauvéou : Toujours pas d'élargissement en vue de la partie Nord de cette voie qui enregistre un trafic routier de plus en plus dense. Ce chemin est pourtant considéré comme un axe transversal de notre commune Nord/Sud, Sud/Nord. La MTPM, chargée de la voirie, souhaite-t-elle apporter une amélioration ? Les piétons et les cyclistes sont en danger dans la partie Haute. Des petits trottoirs forts utiles ont été réalisés chemin de la Seyne à Bastian, ne pourraient-ils pas être aussi aménagés sur cette voie ?

Le président : Pas d'élargissement prévu dans la partie nord, pas de trottoir, c'est dangereux. Alors que des trottoirs ont bien été réalisés chemin de La Seyne à Bastian. Le cas échéant, les arbres qui pourraient gêner, peuvent être déplacés comme cela a été fait à Toulon (sortie Est du Pont du Las)

Le président signale un panneau « céder le passage » manquant après l'installation d'une borne à incendie (intersection Mauvéou/Bonifay) Haie débordante sur ce chemin.

Réponse de M. RAYNARD : Les propriétaires sont mis en demeure d'élaguer leur haie ; si rien n'est fait les travaux seront faits et leur seront facturés. Ils sont par ailleurs passibles d'une amende de 1500 euros.

5 - Chemin de l'Oïde : La bande de roulement au niveau du croisement dit de « la Tranchée » est de plus en plus déformée par les racines des arbres. Nous savons qu'un projet de restauration du talus est à l'étude, mais pouvons-nous espérer ces gros travaux dans les mois à venir ? Si ce talus venait à s'effondrer, la voie serait fermée pour de longs mois en espérant par ailleurs qu'aucune personne ne soit emportée.

Réponse de M. PONTONE : *Le diagnostic de stabilité du talus en cours ; la partie à ragréer sera faite avant la fin de l'année.*

6 - Carrefour Chemin de l'Oïde / Chemin de la Ferme : Conjointement aux travaux de consolidation du talus précité, l'aménagement de ce carrefour sera-t-il inclus ?

Réponse de M. PONTONE : *Le projet de purge du croisement, prévu au budget 2022 et réalisé selon priorités ; quelles seront-elles ?...*

Le président : Dans cette perspective il faudrait prévenir les entreprises EDF et Télécom bien en amont de façon à éviter des poteaux au milieu de la route au moment des travaux...

Public : mettre en sens unique le chemin de la Ferme ?

Réponse de M. RAYNARD : *Un sens unique chemin des Moulières à la Croix de Palun ? Faire un essai.*

Une dame dans le public invoque :

- la dangerosité du chemin de la Ferme, dont la fréquentation a bien augmenté.

- la difficulté de sortir de son lotissement près de la tranchée car des voitures sont stationnées sur la bande cyclable

Mme HANNEZO prendra les coordonnées de la plaignante.

7 - Piste cyclable chemin des Moulières à la Croix de Palun : Dénoncée depuis son aménagement, cette piste ne correspond pas aux attentes des utilisateurs. Mauvaise signalétique et stationnement anarchique des véhicules font que les vélos circulent sur la voie routière. Par ailleurs, peu d'entretien de la végétation, voire sa disparition ! La Mairie et MTPM comptent-ils apporter des améliorations ?

Solange Ardouin évoque ce même problème de visibilité à la sortie de son lotissement.

Le président : rappelle que des photos montrant ce stationnement anarchique ont été communiquées à plusieurs reprises aux services de la mairie sans qu'aucune prise en compte n'ait été faite...

8 - Dépôts sauvages près des logettes de tri sélectif : Régulièrement des dépôts sauvages sont constatés sur les plateformes réservées aux bacs de tri sélectif des riverains concernés et ceux-ci rencontrent de grosses difficultés pour les faire enlever. Lors des signalements, chaque service les renvoie dans d'autres services et ils tournent en rond sans avoir été entendus. La plupart de ces dépôts sauvages proviennent d'entreprises ou de particuliers indécents et les habitants en paient les conséquences. Cette situation doit trouver une réponse appropriée et toute forme d'incivisme doit être sanctionnée !

Jean-Pierre Stéfani : renchérit en tant que cycliste confronté à ces obstacles.

Réponse de M. RAYNARD : rappelle l'obligation de rentrer sa poubelle après le passage des éboueurs ; verra avec le service concerné.

Jean Méduri : signale les sacs de déchets régulièrement déposés au N°11 chemin de la Croix de Palun, que les éboueurs ont la gentillesse d'enlever ...

Réponse de M. RAYNARD : rappellera la règle aux riverains concernés

Le président : dénonce un dépôt de gravats sur une plate-forme dédiée aux bacs à ordures, empêchant que ces bacs soient à leur place.

M. RAYNARD : informe que tous les lundis, la brigade anti-incivilités fait le tour des « points noirs » puis fait enlever les déchets. Il rappelle que cela représente un coût énorme pour la ville.

Le président : remercie les services pour la création de places de parking près du transformateur d'EDF à l'extrémité Sud du chemin de La Seyne à Bastian. Cela limite les dépôts sauvages...

9 - Chênes gênants au chemin du vallon des Moulières : Les grands chênes qui font ombrage aux propriétés riveraines doivent être impérativement élagués. Il est inconcevable que ces riverains ne puissent utiliser leur terrain de manière normale ! Nous demandons qu'une taille conséquente soit réalisée même si ce n'est pas de l'avis des responsables des services espaces verts déjà consultés.

Réponse de Mme GUES : un élagage partiel sera fait, il faudrait voir sur place.

Solange Ardouin : invite à venir constater l'état des maisons et des jardins car le secteur est très humide et trop ombragé.

10 - Lampadaires sur ce même chemin (demande d'installation de...) : Bien que deux lampadaires aient été rajoutés sur cette voie, celle-ci n'en possède pas sur la totalité de son linéaire. Les grands chênes évoqués précédemment semblent en être la cause. C'est une des rares voies publiques qui n'est pas éclairée. Des agents communaux sont, paraît-il, passés pour demander les avis et si deux riverains sont opposés à l'éclairage, d'autres le souhaitent. La mairie doit prendre ses responsabilités.

Réponse : *Problématique posée de l'énergie électrique à fournir...*

Le public : cite panneaux solaires prévus à l'école J-J Rousseau...

Le président : évoque la possibilité d'en installer à Bouvet une fois le désamiantage fait...

Tous les bâtiments communaux devraient en avoir...

Réponse de M. PONTONE : *Mme SINQUIN y travaille sérieusement... Il rappelle la longueur et la complexité des procédures administratives. Concernant les éclairages : seront installés lorsque l'élagage des chênes sera fait*

11 - Nids de poule chemin du Vallon des Moulières : Les nids de poule signalés il y a plus de deux ans ne sont toujours pas rebouchés. Bien vouloir les prendre en compte.

Réponse de M. PONTONE : *plusieurs interventions ont été faites, en 2021, 2022. Il propose de rencontrer les riverains...*

Public : pour faire des économies le public propose le réglage du temps d'éclairage des lampadaires sur la commune.

Réponse de Mme GUES : *Le coût de l'énergie nous y contraint*

12 - Chemin du Vieux Puits des Plaines : Une partie de cette voie n'a pas été goudronnée malgré nos demandes répétitives, sous prétexte que c'est une partie privative. Le lotissement riverain assure le contraire et détient les preuves du caractère public de cette section de voie. Une mise au point est souhaitée. Voir lotissement des « Mimosas », chemin de la Ferme.

Débat : secteur public ou privé...historique du chemin....

Réponse de Mme GUES : *quelle est la domanialité de ce chemin ? Pas de régularisation faite ; si des documents sont en votre possession, faites-nous-les parvenir.*

13 - Questions diverses du public :

a) Améliorer circulation sur chemin Bonifay

Mme HANNEZO prendra les coordonnées de la riveraine demandeuse

b) Vérification des câbles EDF et Télécom - arrachage par des camions qui ne devraient pas passer sur cette voie interdite aux plus de 3,7 T.

Public : dénonce la désorganisation complète quant au réseau des lignes aériennes des Télécom.

c) Les pompiers utilisent leur sirène tard la nuit...

Réponse de M. PONTONE : *informe que la caserne Nord sera réhabilitée au vu de son importance stratégique*

e) Gaspillage d'eau énorme par les balayeuses (Jean Méduri)

Le président confirme...

f) Jean Huillet : dénonce la dégradation des portes des compteurs (GAZ, EDF...) qui restent béantes.

Le président cite son exemple personnel (compteur d'eau...)

Réponse de M. PONTONE : *on fera remonter l'info*

g) Le président signale que le conteneur sur l'ex mini-golf est toujours installé sans droit ni titre...

Réponse de Mme GUES : *on va relancer MTPM ; elle rappelle que la maison en ruines et dangereuse qui s'y trouvait a été détruite grâce à son intervention.*

h) Approfondir le réseau d'eaux usées chemin des Moulières à la Croix de Palun : 9 copropriétaires, station de relevage pas facile à gérer...est-il possible que le réseau d'eau soit plus profond ?

Réponse de M. PONTONE : *on vous répondra sur la faisabilité.*

Avant de clore cette réunion, le président tient à remercier tous les participants pour leurs échanges courtois et constructifs. Il les invite à partager le verre de l'amitié.

 **Fin de la réunion de quartier à 12h15**

Le secrétaire de Séance :
Jean MEDURI

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- **Mme le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mme la Députée de la 7^{ème} circonscription**
- **Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de Mme le Maire**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandriner**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale - M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale.**
- **Allô La Seyne - Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Collectif des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (15 + 2 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16) -**
- **Archives CILLSOS 2022**